



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-dix-huitième session

Rome, 6-10 novembre 2023

**Réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le
rapport détaillé du Commissaire aux comptes pour 2022**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances
Tél.: +39 06570 54676
Courriel: Aiman.Hija@fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent document contient les réponses de la Direction aux recommandations communiquées dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes pour 2022.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à examiner le document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note des réponses de la Direction et des mesures qu'il est proposé de prendre pour donner suite aux recommandations présentées dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes pour 2022;**
- **a encouragé la Direction à continuer de s'attacher à mettre en œuvre les recommandations non encore appliquées.**

Introduction

1. Le tableau ci-après présente les observations formulées par la Direction au sujet des recommandations qui figurent dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes pour 2022.

Rapport détaillé 2022

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
RECOMMANDATIONS FONDAMENTALES			
Vérification des comptes			
Non-comptabilisation de la juste valeur des contributions volontaires			
1.	Nous recommandons à la FAO de comptabiliser la juste valeur des produits tirés des contributions volontaires et d'ajouter des informations sur le sujet dans les notes relatives aux états financiers. <i>(Paragraphe 54)</i>	2023	Division des finances (CSF)
La recommandation a été mise en œuvre dans les états financiers de 2022 en appliquant la courbe de rendement des obligations du Gouvernement des États-Unis pour actualiser la valeur des recettes et d'autres sommes à recevoir à prendre en considération. Les chiffres correspondants de 2021 ont été traités à nouveau, et des notes explicatives y afférentes ont été ajoutées aux états financiers.			
Non-comptabilisation de la juste valeur des contributions ordinaires			
2.	Nous recommandons à la FAO de comptabiliser à leur juste valeur les contributions ordinaires à recevoir dans les années à venir, et d'indiquer dans les notes relatives aux états financiers sa convention pour l'ajustement au cas par cas des provisions afférentes aux contributions volontaires. <i>(Paragraphe 60)</i>	2023	CSF
La recommandation a été mise en œuvre dans les états financiers de 2022 en appliquant la courbe de rendement des obligations du Gouvernement des États-Unis pour actualiser la valeur des recettes et d'autres sommes à recevoir à prendre en considération. Les chiffres correspondants de 2021 ont été retraités, et des notes explicatives y afférentes ont été ajoutées aux états financiers.			

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Absence de provision pour les créances détenues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée échues depuis plus de trois ans			
5. Nous recommandons à la Direction d'indiquer dans sa convention comptable les critères d'évaluation des créances douteuses détenues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) après avoir déterminé la tendance générale de remboursement de la TVA, et de constituer des provisions pour ces créances dans les états financiers. <i>(Paragraphe 81)</i>	2023	CSF	La recommandation a été mise en œuvre dans les états financiers de 2022 en constituant une provision pour les créances de TVA échues depuis trois ans ou plus. La provision sera évaluée plus en détail en 2023 pour s'assurer qu'elle demeure conforme à la norme IPSAS 41.
QUESTIONS DE GESTION			
Examen des résultats du Bureau des urgences et de la résilience			
Suivi des projets d'intervention d'urgence			
8. Nous recommandons au Bureau des urgences et de la résilience de surveiller de près le remboursement ou le transfert des soldes non dépensés des projets d'intervention d'urgence clos du point de vue financier de sorte que ces fonds ne restent pas inutilisés pendant de longues périodes. <i>(Paragraphe 106)</i>	2023	Bureau des urgences et de la résilience (OER)/CSF	OER a actualisé le format de son rapport de clôture financière pour y consigner les informations relatives aux soldes non dépensés et faciliter ainsi davantage le suivi.

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Appui en matière de programmation au service de systèmes agroalimentaires résilients			
<p>9. Nous recommandons de présenter de manière normalisée, sous la forme de modèles réutilisables et de documents de référence, les orientations relatives à la conception proactive des projets et des programmes relevant du domaine prioritaire du Programme (DPP) «Amélioration en matière de conditions de vie 4 – Systèmes agroalimentaires résilients» (AV 4), tout en encourageant la complémentarité à long terme entre les interventions d’urgence et les activités de renforcement de la résilience. Les orientations devraient être ajoutées au Manuel afin d’en faciliter l’accès et l’utilisation au cours de l’élaboration des projets et des programmes, de sorte que les responsables concernés et les bureaux de pays aient connaissance de ce domaine prioritaire et l’intègrent directement dans les cadres de programmation par pays.</p> <p><i>(Paragraphe 112)</i></p>	2023	OER	<p>OER a mis la dernière main à l’élaboration de son approche par programmation des situations d’urgence et de la résilience. Cette approche vise à fournir un cadre commun pour la programmation par pays et la formulation des projets, applicable à l’ensemble du portefeuille d’activités d’intervention d’urgence et de renforcement de la résilience.</p> <p>La diffusion de ces orientations auprès des bureaux décentralisés de la FAO est une priorité pour OER. Parmi les canaux de diffusion figurent le Manuel de la FAO, l’objectif étant de faciliter l’accès aux orientations ainsi que leur utilisation au cours de l’élaboration des projets et des programmes, de sorte que les responsables concernés et les bureaux de pays aient connaissance de ces domaines prioritaires et les intègrent directement dans les cadres de programmation par pays, les programmes et les projets.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Actions anticipées				
10.	<p>Compte tenu de l'efficacité de l'action anticipée, nous recommandons à la FAO d'intégrer un mécanisme de ce type dans les initiatives qu'elle mène en matière d'intervention d'urgence et de renforcement de la résilience, en s'appuyant sur les données probantes et les analyses recueillies par l'équipe chargée de l'action anticipée et en recommandant des feuilles de route destinées à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et d'intervention précoce dans tous les bureaux de pays.</p> <p><i>(Paragraphe 120)</i></p>	2023	OER	<p>OER continue de promouvoir l'intégration de l'action anticipée dans l'ensemble de l'Organisation. Les activités suivantes ont notamment été mises en œuvre pour faciliter cette intégration:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui en faveur de l'élaboration d'un programme stratégique mondial sur trois ans dans le domaine de l'action anticipée (2023-2025), qui établit une feuille de route visant à renforcer les capacités de la FAO et de ses partenaires dans ce domaine. • Organisation en interne de webinaires consacrés à l'intégration systématique de l'action anticipée au niveau des pays. • Maintien de l'appui fourni aux bureaux de pays afin de renforcer les capacités dont ils disposent pour élaborer des protocoles d'action anticipée axés sur les risques prioritaires. • Ajout au Manuel d'OER d'instructions détaillées sur la marche à suivre pour mettre en place des protocoles d'action anticipée. <p>Au mois d'août 2023, plus de 12 millions d'USD avaient ainsi été alloués au titre de la fenêtre d'action anticipée du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement afin de mettre en œuvre des actions anticipées en prévision d'aléas futurs dans plus de 20 pays. Dernièrement, la FAO a publié un plan mondial d'action anticipée et d'intervention face au phénomène El Niño, qui vise à accélérer les mesures de lutte contre les dangers que ce phénomène fait peser sur l'agriculture.</p>
Problèmes rencontrés dans le cadre des projets utilisant la modalité de transfert monétaire				
11.	<p>Nous recommandons de poursuivre la bonne pratique consistant à appliquer la liste de contrôle de façon à évaluer et à autoriser rapidement les projets utilisant la modalité de transfert monétaire. Nous recommandons</p>	2023	OER	<p>OER continue d'utiliser régulièrement la liste de contrôle relative à l'approbation de la faisabilité de la modalité de transfert monétaire. Cette approbation est obligatoire pour obtenir l'approbation opérationnelle générale de tout projet comportant une composante axée sur les transferts monétaires.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
	<p>au Bureau des urgences et de la résilience de communiquer la liste de contrôle aux responsables de la formulation des projets ou aux responsables de budget afin d'améliorer la collecte des données et de réduire ainsi les retards excessifs.</p> <p><i>(Paragraphe 126)</i></p>			
Examen du Système mondial de gestion des ressources				
Gouvernance informatique				
13.	<p>Nous recommandons de viser dans la phase de conception théorique consacrée à l'évolution du système GRMS la mise en place, selon un calendrier précis, d'une solution informatique véritablement intégrée englobant toutes les fonctionnalités, sur le principe de l'unité d'action au sein de la FAO et du système.</p> <p><i>(Paragraphe 145)</i></p>	2024	Conseil chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation	<p>La phase de conception théorique du programme de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation a permis de définir le champ d'application de la feuille de route consacrée à cette planification et d'aborder les processus internes sous l'angle de l'intégration. Une solution intégrée a ainsi été envisagée afin de remplacer le système mondial de gestion des ressources (GRMS) ainsi que divers systèmes satellites de planification des ressources utilisés à la FAO. La mise en œuvre devrait commencer à la suite d'une phase de mise en place d'une durée de six à huit mois (en cours), dont l'objet est de préciser le niveau de transformation des activités dans l'ensemble de l'Organisation et d'établir un plan de mise en œuvre détaillé.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
14.	<p>Nous recommandons d'examiner de manière rigoureuse les besoins de financement relatifs aux technologies de l'information à la lumière des projets à entreprendre lors de la prochaine étape de l'évolution du système GRMS, et de mettre à disposition des ressources suffisantes pour éviter la fragmentation des solutions informatiques.</p> <p><i>(Paragraphe 145)</i></p>	2023	<p>Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP)/ Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI)</p>	<p>Nous souscrivons à la recommandation du Commissaire aux comptes préconisant d'examiner de manière rigoureuse les besoins de financement relatifs aux technologies de l'information à l'occasion de la prochaine étape de l'évolution du système GRMS. Nous sommes conscients qu'il est important d'allouer des ressources suffisantes pour éviter la fragmentation des solutions informatiques.</p> <p>La Direction s'emploie activement à faire cadrer les financements alloués aux technologies de l'information avec les priorités stratégiques, notamment dans le contexte des projets en cours relatifs à la transformation du système de planification des ressources et au système PROMYS. Ces initiatives offrent des angles supplémentaires sous lesquels évaluer nos investissements dans les infrastructures et les moyens informatiques. Offrir un environnement informatique cohérent et intégré reste l'une des principales priorités, et nous veillerons à ce que les ressources financières nécessaires soient mises à disposition pour atteindre cet objectif.</p>
Examen des licences				
15.	<p>Nous recommandons à la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI) de passer en revue les conditions d'octroi de licence relatives au système GRMS et de prendre une décision prudente sur le plan financier concernant la nature et le type de licences Oracle à conserver, négocier ou acheter.</p> <p><i>(Paragraphe 151)</i></p>	2023	CSI	<p>Le Conseil chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation a approuvé la principale technologie sur laquelle reposera le nouveau système de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation. Cette technologie fondée sur le nuage remplacera le système GRMS et permettra également d'ajouter les nouvelles fonctionnalités dont l'Organisation a besoin. Au cours de la période de transition précédant la mise en place de la nouvelle technologie, le fournisseur n'exigera pas le paiement des licences relatives au système GRMS. Ces licences seront remplacées par un abonnement que l'Organisation devra souscrire dans le cadre du programme de travail relatif à la planification des ressources. Des discussions sont en cours pour définir les modalités de cet abonnement.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction	
Non-mise en œuvre de la séparation des fonctions liées aux achats au sein du Système mondial de gestion des ressources				
16.	<p>Nous recommandons de réexaminer les différentes responsabilités comprises dans le système GRMS pour les rendre gérables, et de les mettre en correspondance avec des fonctions de gestion en respectant un calendrier précis de façon à éviter les infractions au principe de séparation des fonctions.</p> <p><i>(Paragraphe 159)</i></p>	2023	Division des services logistiques (CSL)	<p>Dans le cadre du projet de séparation des fonctions, la redéfinition des responsabilités attribuées dans le système est bien engagée. Elle repose sur une méthode axée sur les processus de gestion, et vise à dissocier les responsabilités qui sont incompatibles, conformément au principe de séparation des fonctions. Ce projet est en cours.</p>
Réalisation d'un test de reprise après sinistre conformément à l'accord de prestation de services conclu avec le Centre international de calcul des Nations Unies				
17.	<p>Nous recommandons de mener le test de reprise après sinistre conformément aux dispositions énoncées dans l'accord de prestation de services, et de remédier aux carences relevées afin d'obtenir l'assurance d'une prestation de services minimale en cas de sinistre.</p> <p><i>(Paragraphe 165)</i></p>	2023	CSI	<p>Le test de reprise après sinistre a été réalisé avec succès en mai 2023, et sera renouvelé au quatrième trimestre de 2023. Le calendrier proposé prévoit d'effectuer deux tests partiels, l'un au premier trimestre et l'autre au deuxième trimestre de 2024.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Directives opérationnelles relatives à la gestion des demandes de modification (Business Change Requests)				
18.	Nous recommandons d'élaborer un document regroupant les directives opérationnelles révisées relatives à la gestion des demandes de modification (Business Change Requests), et de faire approuver formellement ce document par l'autorité compétente. <i>(Paragraphe 171)</i>	2024	CSI	Des directives opérationnelles relatives à la gestion des demandes de modification (Business Change Request) ont été élaborées et appliquées au cours du projet de mise à niveau de la technologie utilisée pour la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation. Ces directives seront révisées et présentées à la gouvernance du Groupe directeur chargé de la transformation du système de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation pour application dans le cadre du programme de transformation mené en suivant la feuille de route relative à la planification des ressources.
19.	Nous recommandons de renseigner tous les attributs relatifs aux demandes de modification au moyen des valeurs correspondantes figurant sur la plateforme Jira, conformément aux directives opérationnelles approuvées. <i>(Paragraphe 171)</i>	2024	CSI	L'environnement JIRA a été mis en place pour enregistrer et gérer les demandes de modification, y compris les attributs nécessaires pour valider chacune des demandes. La configuration de la plateforme Jira sera révisée conformément aux nouvelles directives sur la gestion des demandes de modification dans le cadre du programme de transformation du système de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation, programme qui est mené en application de la feuille de route relative à la planification des ressources.
Non-établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS au moyen du Système mondial de gestion des ressources				
20.	Nous recommandons de mettre en œuvre selon un calendrier précis les demandes de modification nécessaires pour générer tous les états financiers directement à partir du système GRMS, afin d'atténuer le risque	2024	CSI/CSF	La Division des finances de la FAO a formulé deux demandes de modification destinées à faciliter l'automatisation de l'établissement des états financiers: la première de ces modifications a été mise en œuvre en mai 2023, et la seconde est en cours de test auprès d'utilisateurs finals. Une fois effectuées, ces deux modifications devraient permettre d'extraire correctement du système GRMS des données conformes aux normes IPSAS de façon à pouvoir établir les principaux états financiers ainsi que les balances générales des comptes. Des modifications supplémentaires seront nécessaires dans un deuxième

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
	d'erreur lors de l'établissement de ces états. <i>(Paragraphe 178)</i>			temps pour automatiser les informations présentées dans les notes relatives aux états financiers. Ces notes, qui concernent notamment les avantages du personnel, les instruments financiers, les pensions et les parties liées, continueront de reposer sur la collecte et la communication manuelles de données issues de sources externes telles que les dépositaires des placements ou les actuaires externes.
Lacunes dans les données relatives à l'enregistrement des fournisseurs				
21.	Nous recommandons à la FAO de prendre des mesures assorties d'un calendrier précis pour nettoyer la base de données sur les fournisseurs de façon à obtenir des informations exactes, notamment en matérialisant les fournisseurs qui ne sont pas enregistrés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Nous recommandons à la FAO de revoir l'assistant d'aide à l'enregistrement des fournisseurs (FAO Supplier Wizard) afin de rendre obligatoires les champs de saisie importants et d'améliorer ainsi la qualité des données. <i>(Paragraphe 184)</i>	2023	CSL	<p>Le Centre des services communs est attaché à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations figurant dans sa base de données sur les fournisseurs, et a pris plusieurs mesures proactives à cet égard:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert massif des numéros du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM) des fournisseurs existants: en juin 2023, le Centre des services communs a mis en route un projet destiné à transférer les numéros UNGM dans le système GRMS, projet qui est en bonne voie pour se terminer au plus tard fin décembre. Le Centre prévoit ensuite de passer en revue la base de données sur les fournisseurs pour évaluer les progrès accomplis. - Demande des numéros UNGM lors de l'enregistrement des fournisseurs: depuis juin 2023, les fournisseurs doivent obligatoirement ajouter leur numéro UNGM lors de leur enregistrement. - Champs de saisie obligatoires de l'assistant d'aide à l'enregistrement des fournisseurs de la FAO: le numéro UNGM doit être considéré comme un champ de saisie obligatoire lorsque des nouveaux fournisseurs utilisent l'assistant d'aide à l'enregistrement (FAO Supplier Wizard) (méthode fondée sur la définition de seuils). - Fournisseurs existants sans numéro UNGM: les fournisseurs auxquels aucun numéro UNGM n'est associé dans la base de données sont recherchés de façon à trouver une solution au cas par cas.

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Absence des documents relatifs aux achats dans le système GRMS				
22.	<p>Nous recommandons de planifier et de mettre en œuvre selon un calendrier précis un système d'achat intégré de façon à remédier aux lacunes existantes connues du système d'achat en matière de contrôle. Il s'agirait notamment d'intégrer la planification des achats dans le processus d'achat global et également de mettre à disposition des documents d'achat complets pour les procédures d'approvisionnement clés.</p> <p><i>(Paragraphe 197)</i></p>	2023	CSI/CSL	<p>La modernisation des achats est l'un des axes de travail répertoriés en matière de gestion dans la feuille de route de la FAO relative à la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation. Elle consiste notamment à instaurer un système intégré pour gérer le processus d'achat de bout en bout et combler les lacunes actuelles liées au recours à des interventions manuelles ou à l'utilisation de technologies disparates. Elle comprend également la mise en place de procédures d'approvisionnement clés.</p>
CONCLUSIONS DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ				
Garanties de bonne exécution et paiements anticipés				
25.	<p>Nous recommandons d'obtenir des garanties de bonne exécution dans tous les cas, conformément aux règlements applicables, afin de protéger les intérêts financiers de l'Organisation au cours de la période couverte par le contrat et de la période de maintenance/de garantie de parfait achèvement.</p> <p><i>(Paragraphe 216)</i></p>	2023	Bureau de liaison et de partenariat de la FAO au Mexique (FLMEX)	<p>Les constatations relatives aux questions de conformité concernant le Bureau de liaison et de partenariat de la FAO au Mexique ont été prises en considération, et le Bureau prendra des mesures qui consisteront notamment à établir des documents d'appel d'offres indiquant clairement toutes les conditions applicables lorsque les fournisseurs doivent présenter des garanties bancaires.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
26.	<p>Nous recommandons de mettre en place des contrôles permettant de s'assurer que l'octroi de paiements anticipés aux fournisseurs est effectué dans le strict respect des directives de la FAO.</p> <p><i>(Paragraphe 216)</i></p>	2023	FLMEX	<p>Les constatations relatives à la conformité concernant le Bureau de liaison et de partenariat de la FAO au Mexique ont été prises en considération, et le Bureau prendra des mesures qui consisteront à renforcer les négociations menées avec les fournisseurs afin de limiter les paiements anticipés et à élaborer une politique interne régissant l'approbation des avances.</p>
Achats directs				
27.	<p>Nous recommandons à la Direction de la FAO d'encourager plus activement la passation de marchés publics avec mise en concurrence et de prendre des mesures visant à réduire le recours aux attributions exceptionnelles/achats directs tout en garantissant le strict respect des exigences documentaires dans le système GRMS.</p> <p><i>(Paragraphe 225)</i></p>	2023	CSL	<p>Par défaut, toutes les demandes officielles de soumissions sont ouvertes/publiques. L'attribution exceptionnelle n'est pas une méthode de passation de marché sélectionnée en amont, mais plutôt le résultat d'une procédure de mise en concurrence (lorsque moins de trois offres recevables sont obtenues), qui échappe au contrôle de la FAO.</p> <p>Concernant les achats directs, des efforts seront déployés pour remédier aux erreurs d'enregistrement de la base d'attribution commises par les acheteurs (comme cela a été constaté dans certains échantillons sélectionnés par le Commissaire aux comptes) et rappeler à ces derniers qu'il est nécessaire de limiter les achats directs aux cas prévus à la section MS 502 et dans d'autres notes d'orientation (procédures accélérées pour les interventions d'urgence de niveaux 2 et 3).</p> <p>Les formulaires standard de demande destinés au Comité d'achats local ou au Comité d'achats du siège prévoient toutes les informations nécessaires pour permettre à ces comités de valider le processus d'achat, et sont donc considérés comme les pièces justificatives les plus appropriées à transférer dans le système GRMS, avant approbation par la personne détentrice des pouvoirs en matière d'achats. Il sera rappelé aux acheteurs qu'il est nécessaire de transférer ce document.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
28.	Nous recommandons à la FAO de modifier son Manuel afin de définir précisément la délégation de plafonds d'achats directs acceptables fondés sur les risques. <i>(Paragraphe 225)</i>	2023	CSL	La recommandation est acceptée, et les modifications nécessaires seront apportées au Manuel.
RECOMMANDATIONS IMPORTANTES				
Vérification des comptes				
Non-crédation de passifs relatifs aux contributions volontaires assorties de conditions				
3.	Nous recommandons à la FAO d'examiner les accords de contributions volontaires, y compris les accords conclus avec l'Union européenne en vertu de l'Accord-cadre financier et administratif, qui imposent des obligations de performance au bénéficiaire et remplissent les critères de comptabilisation des contributions versées sous condition au titre de ces accords, et de prendre en compte les contributions en question conformément à la convention qu'elle a énoncée en la matière. <i>(Paragraphe 69)</i>	2023	CSF	<p>La Direction réaffirme que les accords de contributions volontaires que la FAO conclut avec des partenaires fournisseurs de ressources, y compris la Commission européenne, ne contiennent pas de clause répondant à la définition des conditions au sens de la norme IPSAS 23. Toute modification apportée à la comptabilisation des produits au regard de ces accords entraînerait donc une prise en compte incorrecte des opérations financières entreprises par la FAO, ainsi que des inexactitudes dans les états financiers de l'Organisation.</p> <p>Cet examen et cette évaluation des conditions attachées aux accords de contributions n'ont pas changé depuis l'adoption des normes IPSAS en 2014, et la Direction confirme qu'aucun changement nécessitant de modifier le traitement comptable des contributions n'a été apporté à la nature de ces accords ni à leurs stipulations contractuelles.</p> <p>La Direction maintient donc que les contributions volontaires ne contiennent actuellement aucune condition nécessitant la décomptabilisation de produits et la comptabilisation au passif de contributions reçues à l'avance.</p> <p>Elle continuera toutefois d'examiner tous les accords de contributions volontaires afin de déterminer s'il existe des conditions d'exécution au sens de la norme IPSAS 23, et</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
				de faire ainsi en sorte que la comptabilisation de ces transactions reste conforme aux normes comptables applicables.
Application d'un taux de change incorrect				
4.	Nous recommandons à la FAO de prendre des mesures pour comptabiliser ses actifs à partir de la date de leur mise en service. <i>(Paragraphe 75)</i>	2023	CSL	Le Centre des services communs convient qu'il est important de maintenir à jour le registre des biens de façon à assurer la bonne gestion des actifs. Dans GRMS, la date de mise en service est la date de réception, tandis que le taux de change appliqué automatiquement est le taux en vigueur à la date de saisie de la facture dans le système. Le module actuel de gestion des immobilisations ne permet pas de tenir compte des fluctuations du taux de change entre la date de facture et la date de réception. Étant donné que cette recommandation nécessiterait une reconfiguration du système de planification des ressources, elle doit être ajoutée aux modifications à apporter dans le cadre du projet de transformation de ce système.
QUESTIONS DE GESTION				
Examen des résultats du Bureau des urgences et de la résilience				
Suivi et évaluation des projets d'intervention d'urgence et de renforcement de la résilience				
7.	Nous recommandons au Bureau des urgences et de la résilience d'utiliser les rapports annuels par pays afin de surveiller de près les moyens humains et financiers dont les bureaux de pays disposent pour mener les activités de suivi, d'évaluation, de reddition de comptes et d'apprentissage (MEAL). Les plans et les résultats MEAL devraient être utilisés pour assurer le suivi de l'efficacité des projets et créer une base de données probantes permettant	2024	OER	OER a rédigé des questions portant spécifiquement sur cette recommandation, et les a intégrées dans le modèle de rapport annuel par pays pour 2023. Il surveillera les moyens humains et financiers utilisés ainsi que la façon dont les pratiques recommandées sont appliquées dans les pays jugés prioritaires nécessitant un appui renforcé.

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
	d'éclairer la prise de décisions au service d'une programmation réussie. <i>(Paragraphe 100)</i>			
Examens par les pairs à mener en vertu du protocole d'activation et d'intervention d'urgence				
12.	Nous recommandons au Bureau des urgences et de la résilience d'élaborer une feuille de route et d'arrêter définitivement les modalités et les calendriers à utiliser pour entreprendre les examens par les pairs de toutes les interventions de niveau 3 ou prolongées en cours. <i>(Paragraphe 131)</i>	2024	OER	OER a mis en place un examen par les pairs de toutes les interventions de niveau 3 entreprises entre mars et juillet 2023. L'examen a notamment porté sur les procédures d'activation (en particulier sur les éléments indiqués dans le Bulletin du Directeur général 2022/06) et de désactivation de ces interventions.
RECOMMANDATIONS IMPORTANTES				
CONCLUSIONS DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ				
Parité femmes-hommes				
23.	Nous recommandons à la FAO de faire dresser un bilan de l'égalité femmes-hommes dès que possible et de prendre les mesures appropriées pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses effectifs. <i>(Paragraphe 203)</i>	2024	Division des ressources humaines (CSH)/ Division de la transformation rurale inclusive et de l'égalité des genres (ESP)	Conformément à la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020 2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision), qui prévoit une norme minimale en matière de bilans de l'égalité femmes-hommes, il est rappelé chaque année aux centres, divisions et bureaux (hors siège et au siège), par l'intermédiaire des mécanismes de communication de l'information de l'Organisation (rapports sur les politiques et rapports annuels par pays), qu'ils sont tenus de dresser périodiquement un tel bilan. Les pays examinés dans le Rapport du Commissaire aux comptes pour 2022 prévoient de terminer leur bilan d'ici la fin de 2024. Conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à l'objectif général de la FAO consistant à instaurer un milieu de travail intégrateur, le produit suivant a été ajouté au Plan d'action stratégique pour les

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
			<p>ressources humaines: I.3, «Un environnement de travail diversifié et inclusif dans lequel le personnel se sente valorisé et motivé et ait un sentiment d'appartenance».</p> <p>Comme cela est indiqué dans le rapport détaillé, la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies vise à parvenir à une représentation équilibrée entre les sexes pour les nominations à titre permanent/de caractère continu et de durée déterminée, dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Elle concilie le principe de responsabilité et les incitations, prend en considération différents points de départ et défis à relever, et fournit des outils concrets permettant de responsabiliser et d'encourager aussi bien le personnel que les cadres. Même si la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies a pour objectif la parité absolue (50/50), il est admis qu'il sera probablement impossible de maintenir cet équilibre en permanence, si bien qu'aux fins de la stratégie, on considère qu'il y a parité si la proportion de femmes est comprise entre 47 et 53 pour cent.</p> <p>En conséquence, l'indicateur de performance clé sur la parité des genres est intégré dans le Plan stratégique de la FAO et vise à atteindre cette parité au niveau des administrateurs (P-1 à P-5) d'ici à décembre 2022 et pour les postes de rang supérieur (D-1 à DGA) d'ici à décembre 2024. Comme cela est indiqué dans le Rapport annuel sur les ressources humaines pour 2022, au 31 décembre 2022, la proportion de femmes à la FAO était de 46 pour cent au niveau des administrateurs (P-1 à P-5) et de 28 pour cent pour la classe D-1 et les rangs supérieurs. En septembre 2023, la valeur cible de l'indicateur de performance clé avait été atteinte pour les classes P-1 à P-5, la proportion de femmes étant de 47 pour cent à ce niveau.</p> <p>Des mesures appropriées prises avec continuité pour promouvoir un personnel divers et inclusif conformément au Plan stratégique de la FAO et au cadre des responsabilités du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes 2.0 (ONU-SWAP 2.0) sont mentionnées dans le Rapport annuel sur les ressources humaines au titre du produit I.3, «Un environnement de travail diversifié et inclusif dans lequel le personnel se sente valorisé et motivé et ait un sentiment d'appartenance».</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
				En 2022, le travail de l'Organisation a été souligné par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), qui a notamment cité l'intégration des questions d'égalité femmes-hommes dans la gestion de la performance, les prix de reconnaissance du mérite et les réalisations du Comité des femmes.
Gestion des actifs				
24.	<p>Nous recommandons d'actualiser régulièrement toutes les informations requises dans le registre des biens des bureaux de pays et de renforcer les contrôles internes concernant la collecte des données relatives aux actifs afin que des documents fiables et complets puissent être établis.</p> <p><i>(Paragraphe 208)</i></p>	2024	<p>CSL/Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC)/ Bureau du Représentant de la FAO en Colombie (FLCOL)/ Bureau du Représentant de la FAO en Éthiopie (FRETH)/ Bureau du Représentant de la FAO au Liban (FNLEB)/ FLMEX/ Représentation de la FAO en République du</p>	<p>Le Centre des services communs convient qu'il est important de maintenir à jour un registre des biens et s'emploie actuellement à améliorer les procédures de collecte des données relatives au actifs pour faire en sorte d'ici à 2024 que les informations recueillies pour la gestion des actifs soient complètes.</p> <p>Pour mettre en place un cadre de suivi exhaustif applicable au registre des actifs et renforcer le contrôle interne, la Division des finances a élaboré, en collaboration avec l'équipe chargée de la gestion des actifs au sein du Centre des services communs, des directives sur l'application de mesures visant à assurer le suivi du registre des actifs, directives qui ont été publiées en 2023. En outre, des formations de perfectionnement sont organisées en ligne à l'intention des agents de contact chargés de la gestion des actifs pour appuyer le renforcement des capacités et faciliter la bonne application des politiques et des procédures relatives à la gestion des actifs à la FAO.</p>

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
			Soudan (FNSDN)/ Bureau du Représentant de la FAO en République bolivarienne du Venezuela (FLVEN)	
Gestion de la trésorerie				
29.	Nous recommandons à la FAO de renforcer ses contrôles internes relatifs à la vérification inopinée des comptages de caisse. <i>(Paragraphe 228)</i>	2024	CSF/RLC/ FLCOL/ FRETH	Une vérification inopinée réalisée au début de 2023 a permis de constater que les comptages de caisse n'étaient pas efficaces pour contrôler les soldes de trésorerie, car la majorité des avances sont versées sur des comptes bancaires et non détenues en espèces. Au lieu de procéder à des comptages de caisse inopinés, la Division des finances vérifie les derniers rapprochements en date de la petite caisse hors site et de la petite caisse, ce qui offre un mécanisme de contrôle plus efficace.
Factures non rapprochées				
30.	Nous recommandons de renforcer les contrôles internes en respectant un calendrier précis pour s'assurer qu'aucun achat non admissible donnant lieu à une facture non rapprochée n'est autorisé. <i>(Paragraphe 232)</i>	2024	CSF/ FRETH	Outre le suivi rigoureux des factures non rapprochées, la Direction révisé actuellement les procédures opérationnelles normalisées relatives aux paiements associés à des factures non rapprochées, en prévision de la clôture de fin d'année.

Recommandation		Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
Gestion des voyages				
31.	<p>Nous recommandons d'examiner régulièrement les demandes de remboursement des frais de voyage et de prendre des mesures pour solder les avances restant dues, conformément aux règles de la FAO.</p> <p>(Paragraphe 236)</p>	2024	FLCOL/ FRETH/ FLMEX	Les constatations relatives à la conformité sont prises en considération, et suite leur sera donnée en renforçant les dispositions prises en matière de suivi dans les bureaux et en insistant sur l'importance du respect des règles de la FAO.
MÉRITE ATTENTION				
QUESTIONS DE GESTION				
Examen des résultats du Bureau des urgences et de la résilience				
6.	<p>Nous recommandons au Bureau des urgences et de la résilience d'envisager d'utiliser les sections des rapports annuels par pays «Profil de risque de crise du pays» et «Préparation aux interventions d'urgence» de façon à évaluer à intervalles réguliers le niveau de préparation aux situations d'urgence des bureaux de pays pour prendre des décisions en connaissance de cause et à anticiper le soutien à apporter aux bureaux de pays qui s'estiment insuffisamment</p>	2024	OER	<p>OER a examiné les sections <i>Profil de risque de crise du pays</i> et <i>Préparation aux situations d'urgence</i> des rapports annuels par pays, et a ensuite élaboré un tableau, classé par niveau de risque, des bureaux de pays qui s'estiment insuffisamment préparés aux situations d'urgence.</p> <p>Cette analyse est utilisée actuellement pour éclairer les initiatives en cours et à venir visant à augmenter le niveau de préparation aux interventions d'urgence des principaux pays prioritaires et coordonner avec les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux l'appui fourni aux bureaux de pays qui ne sont pas couverts par une initiative d'urgence mais s'estiment insuffisamment préparés pour intervenir en cas de situation d'urgence. Cette démarche permet d'axer l'action sur les principaux pays prioritaires et de répondre dans le même temps aux besoins d'autres pays au moyen d'une coordination régionale et sous-régionale.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Unité responsable	Réponse de la Direction
préparés pour faire face aux risques de catastrophe. <i>(Paragraphe 94)</i>			